

LA FOURRIÈRE ANIMALE



- La présentation

La fourrière animale du canton d'Agde est une compétence du SIVOM depuis sa création en 1989. Elle est située sur la commune de Vias. Le site est composé de 20 boxs avec une capacité d'accueil d'environ 30 animaux.

Le fonctionnement du service est assuré généralement par cinq agents, mais pour faire face à un surcroît de travail durant la période estivale, une personne supplémentaire est recrutée pour les mois de juillet et août. Leurs principales tâches journalières sont les suivantes :

- la capture (4 tournées journalières dans les communes adhérentes sont programmées en fonction d'un planning établi chaque mois),
- la prise en charge et l'entretien des animaux errants ou saisis,
- la recherche des propriétaires pour la restitution de leur animal,
- le nettoyage et l'entretien des locaux.

- Les communes adhérentes

En 2015, le service dessert 19 communes :

- | | | | |
|-------------|---------------------|----------------------|---------------------------|
| • AGDE | • CAUX | • NIZAS | • PINET |
| • BESSAN | • NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE | • CASTELNAU DE GUERS | • SAINT-PONS DE MAUCHIENS |
| • VIAS | • MONTAGNAC | • SAINT-THIBÉRY | • AUMES |
| • FLORENSAC | • PÉZENAS | • PORTIRAGNES | • PAULHAN |
| • POMÉROLS | • CAZOULS D'HÉRAULT | • LÉZIGNAN LA CÈBE | |



- Le tarif pour les particuliers

Capture	65,00 €
Garde journalière	25,00 €
Identification d'un animal	80,00 €
Euthanasie	50,00 €
Abandon pour euthanasie	100,00 €
Ramassage des animaux morts	80,00 €

Par délibération du 10 décembre 2014, le Comité Syndical a adopté la révision des tarifs de la régie de recette de la fourrière.

La nouvelle tarification pour les particuliers est entrée en vigueur le 1er janvier 2015.

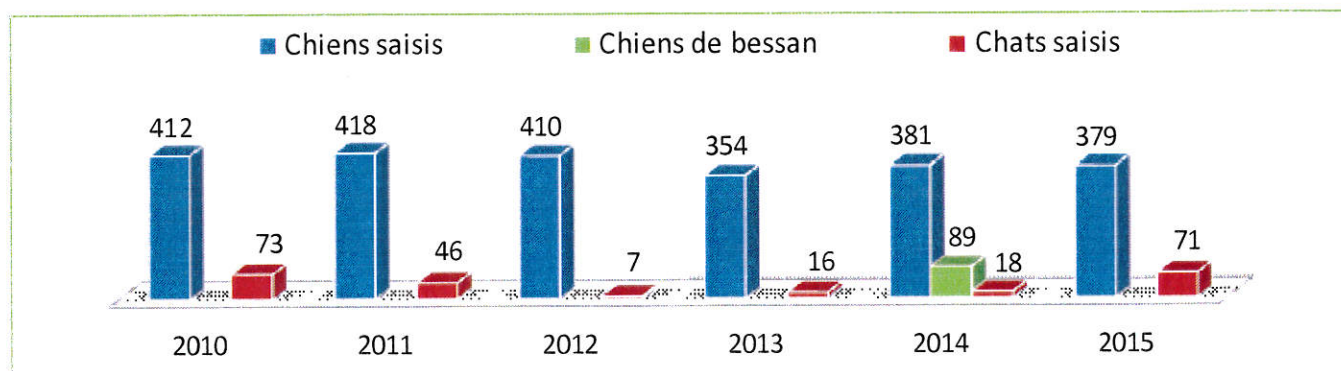
En ce qui concerne les communes conventionnées, aucune modification n'a été apportée.

- L'état des captures en 2015

Communes	Chiens	Chats
AGDE	127	7
BESSAN	17	
VIAS	56	64
AUMES	6	
CASTELNAU DE GUERS	7	
CAUX	16	
CAZOULS D'HÉRAULT	6	
FLORENSAC	21	
MONTAGNAC	13	
NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE	8	
NIZAS	6	
LÉZIGNAN LA CÈBE	4	
PAULHAN	19	
PÉZENAS	27	
PINET	4	
POMÉROLS	1	
PORTIRAGNES	28	
SAINT-THIBÉRY	6	
SAINT-PONS DE MAUCHIENS	7	
TOTAUX	379	71

- L'évolution des captures

Le nombre de chiens errants capturés reste quasiment inchangé en 2015 par rapport à l'année passée. Cependant, nous observons une hausse des captures de chats conséquente due à des demandes exceptionnelles émanant de campings privés. Nous avons été amenés à intervenir à plusieurs reprises afin de réguler ce problème.

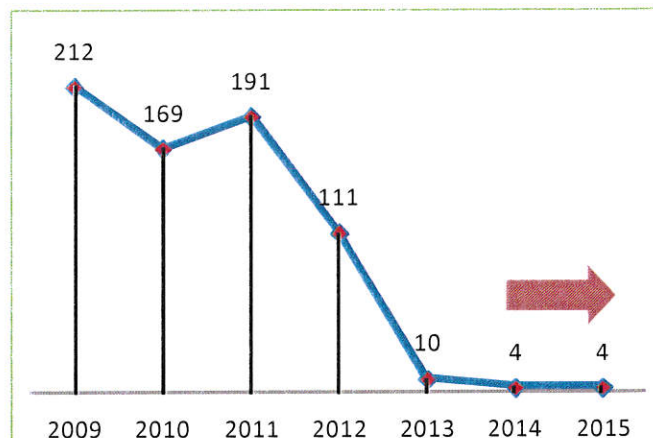


- L'évolution des euthanasies

L'activité de la fourrière confirme pleinement les orientations des années précédentes et renforce la pertinence de la politique globale mise en place, à savoir : la poursuite et le maintien d'un taux d'euthanasie faible.

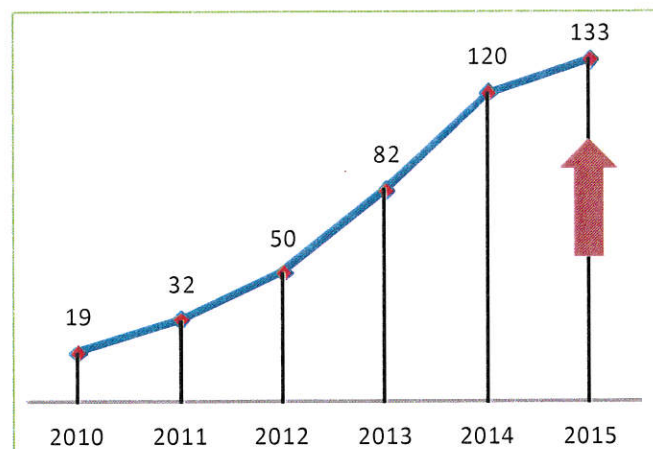
Seulement **quatre** ont été répertoriées, en 2015, elles ont été pratiquées dans les conditions suivantes :

- 1 chien malade en fin de vie à la demande du propriétaire,
- 2 chiens mordeurs (le premier sur arrêté municipal, le second sur avis vétérinaire - récidiviste)
- 1 chien dressé au mordant, agressif et ingérable.



- L'évolution des adoptions du C.S.C.A.

Le nombre de chien non réclamé au terme du délai légal de garde est en augmentation constante. Pour pallier à ce problème, ils sont proposés à l'adoption par le biais d'une association. La convention mise en place en 2010 avec le Comité de Soutien à la Cause Animale de Béziers fonctionne de manière satisfaisante. Elle a été renouvelée le 10 décembre 2014, afin de rester en conformité avec la réglementation. Par ailleurs, pour remédier à l'influence pendant la période estivale une convention complémentaire a été signée en octobre 2015 avec la SPA pour évacuer les animaux plus rapidement et permettre à la fourrière d'optimiser sa capacité d'accueil.



- Les dépôts d'animaux par la police municipale d'Agde

Les agents de la « Brigade Environnement » de la ville d'Agde poursuivent leur collaboration avec les services de la fourrière animale. En 2015, il a été recensé 32 dépôts de chiens dans les cages prévues à cet effet, sur le site de Vias.

Secteur de capture	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total par secteur
AGDE	6	3	2	4	1	3	2	2	1	2		2	28
CAP D'AGDE	1			1					1				3
GRAU D'AGDE													0
TAMARISSIERE					1								1
Total	7	3	2	5	2	3	2	2	2	2	0	2	32

- Le ramassage des animaux morts sur la voie publique

La collecte et l'élimination des cadavres d'animaux constituent un problème de santé et d'hygiène publiques. C'est une mission qui relève de la compétence de l'État.

Ce service supplémentaire a été rattaché à la compétence « Fourrière animale » le 4 juin 2012. Il se limite aux animaux domestiques (chiens et chats) de moins de 40 kg.

Les interventions s'effectuent sur demande expresse et écrite du Maire des communes adhérentes auprès de la Direction du SIVOM, elles sont effectuées gratuitement.

Pour les particuliers, le tarif en vigueur au sein de la régie de recette, au 1er janvier 2015 est de 80,00 €. par animal enlevé.

COMMUNES	CHIENS	CHATS
AGDE	6	11
BESSAN		6
VIAS	1	12
AUMES		
CASTELNAU DE GUERS		
CAUX		1
CAZOULS D'HÉRAULT		
FLORENSAC		3
MONTAGNAC		
NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE	1	
NIZAS		
LÉZIGNAN LA CÈBE		
PAULHAN		
PÉZENAS		4
PINET	1	
POMÉROLS		
PORTIRAGNES	1	2
SAINT-THIBÉRY	1	3
SAINT-PONS DE MAUCHIENS		
Totaux	11	42

- L'acquisition d'un nouveau véhicule

Dans le cadre du renouvellement du parc automobile de la fourrière animale, le Comité Syndical s'était prononcé en faveur du remplacement, du véhicule de type Kangoo, dont la mise en service datait de mars 2003. Une consultation a été lancée auprès des concessionnaires locaux et suite aux délibérations lors de la réunion du 15 octobre 2014, la proposition du Garage BOREL situé à Agde a été retenue.

En janvier 2015, après quelques semaines de préparation pour mettre le véhicule en conformité aux normes requises, M. Jean-Louis HOULES, responsable de la Fourrière animale a pris possession du nouveau Berlingo.



- Le bilan financier 2015 (section de fonctionnement)

DÉPENSES TOTALES : 190.151,99 €

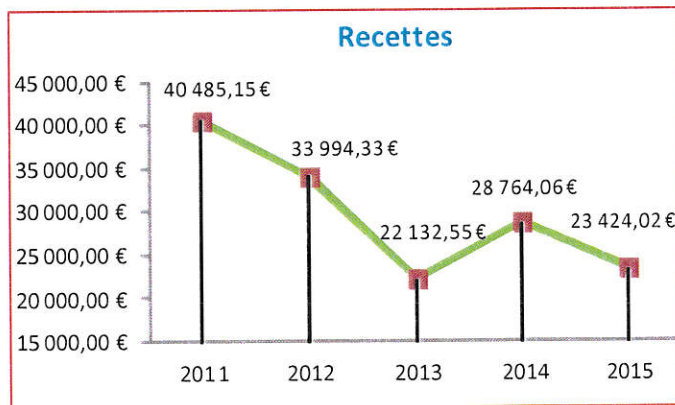
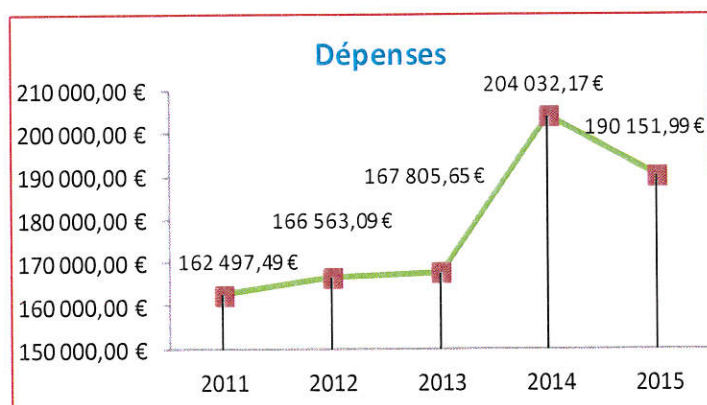
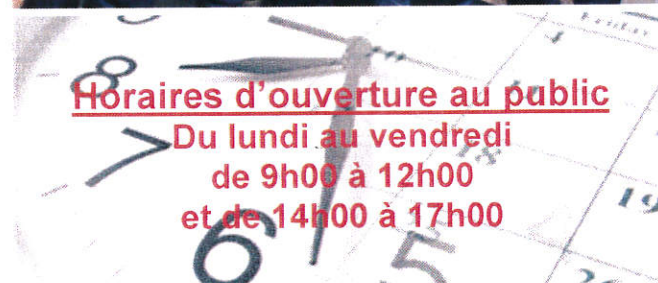
La ventilation des dépenses du service de la fourrière animale est la suivante :

Eau, assainissement	631,42 €
Electricité	4 567,24 €
Gaz	2 472,70 €
Carburant	4 637,42 €
Alimentation des animaux	1 090,80 €
Autres fournitures non stockées	186,63 €
Fournitures d'entretien	1 250,02 €
Petits équipements	238,40 €
Fournitures administratives	234,48 €
Entretien du terrain	353,40 €
Entretien voies et réseaux	704,88 €
Entretien véhicules	1 887,96 €
Entretien autres biens et mobiliers	288,72 €
Maintenance	748,41 €
Assurances	1 052,16 €
Indemnités de régisseur	110,00 €
Divers (vétérinaires)	8 777,98 €
Missions	200,00 €
Téléphone	1 596,73 €
Personnel + Charges	159 122,64 €

RECETTES TOTALES : 23.424,02 €

La ventilation des recettes du service de la fourrière animale est la suivante :

Redevances et recettes	16 328,00 €
Remboursement CAE	7 096,02 €



L'année 2015 a été marquée par une maîtrise appuyée des dépenses de fonctionnement, liée à un soucis permanent d'économie dans l'ensemble des postes budgétaires. Comme prévu, les dépenses d'honoraires vétérinaires augmentent suite à la prise en charge de la vaccination des animaux. Toutefois, cette hausse apparait mesurée (+ 933,45 € par rapport à 2014). A noter que la régie de recettes diminue d'années en années (16 328,00 € en 2015 - 17 985,00 € pour 2014), démontrant que les propriétaires ne réclament pas systématiquement leurs animaux d'où l'augmentation sensible des adoptions. Par ailleurs, les frais liés à l'utilisation et l'entretien des véhicules sont toujours importants (7 006,91 € en 2014 contre 6 525,38 € cette année), même si la baisse du prix du carburant s'est fait connaître en 2015.